

CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE SESAM du 15 mai 2020

RELEVÉ DE DÉCISIONS

(Conseil en tenu par visioconférence)

Présents : Christelle AUDOIT, Sylvie CELERIER, Sorina, CERNAIANU, Jean Gabriel CONTAMIN, Philippe DEBOUDT, Christophe GIBOUT, Ahmad KAMALEDDINE (sup), Xavier LECOCQ, Elsa MASSEI, Stéphane LAMBRECHT, Alexandre LENE, Quentin MENNESSIER, Alexandre TANNAI, Mathieu TERNOY, Bernadette TILLARD, Fabien WILLE, Yoan WALLOIS.

Invités : Étienne Farvaque (directeur du LEM)

Excusés : Catherine CLAUW, Anas FETTAH, Antoine OLCZAK

Documents joints à la convocation :

- Le relevé de décisions du Conseil du 10 avril à valider
- Le PPT présenté le 10 avril
- Le tableau des HDR de l'ED SESAM comptées comme "actives"
- La formule commune aux 6 ED d'attribution des allocations doctorales (scénario 2)
- Documents préparatoires à l'organisation des soutenances en visioconférence

Documents ajoutés à ce relevé :

- Support PPT utilisé lors du Conseil.
- Décompte des HDR et des doctorant-e-s par laboratoire

Ordre du jour :

1. Organisation des concours doctoraux
2. Modalités de dématérialisation des concours et report des contrats doctoraux
3. Renouvellement du Conseil de l'ED
4. Point sur les retours de propositions de séminaires doctoraux
5. Informations diverses

Sommaire

1. Validation du relevé de décision du Conseil du 10 Avril 2020.....	2
2. Organisation des concours doctoraux.....	2
3. Prolongation des allocations doctorales suite au Covid 19.....	5
4. Redéfinition du Conseil de l'ED	6
5. Point sur les propositions reçues en réponse à l'appel à propositions de séminaires doctoraux.....	7
6. Informations diverses : HDR et candidatures pour HDR.....	8
7. Annexe	9

1. Validation du relevé de décision du Conseil du 10 Avril 2020

Le relevé de décisions du Conseil du 10 Avril 2020 est validé à l'unanimité des présents.

2. Organisation des concours doctoraux

1.1. Concours thèses labellisées et cofinancées par la région le 10 juin 2020

- Par décision du Conseil du 10 avril, le **concours du 10 juin** est maintenu pour permettre un début de contrat dès le mois d'octobre.
- Il débutera à 14 heures
- Cinq candidat-e-s seront auditionné-e-s par visio-conférence, trois pour le co-financement région et un-e pour une thèse labellisée :
 - LEM-FUPL – Mazza – « Changement climatique et bourses d'échange de carbone » : 1 candidat
 - IFSTTAR – L'Hostis – « Le modèle urbain du "Transit Oriented Development sur le territoire de la Région Hauts de France » : 1 candidat
 - TVES – Scarwell-Franchomme – « Planification climatique à l'échelle territoriale : les conditions d'un développement urbain et rural soutenable : 1 candidat-e
 - CERIES – Doytcheva – « Théories et politiques de la reconnaissance à l'épreuve des sciences humaines et sociales TheoPOL » : 2 candidat-e-s
- Pour rappel, les sujets classés en seconde liste par la région ne peuvent être retenus qu'en cas d'absence de candidat-e-s pour les sujets principaux ou d'absence de financement.
- Un courrier a été adressé aux porteu-r-se-s des sujets sur les modalités du concours et de la publicité obligatoire sur la plateforme ADUM
- Le concours étant totalement dématérialisé, des tests préalables seront organisés. Le concours lui-même supposera un lien visio pour les auditions de candidats et un lien visio pour la délibération finale.
- Martine Benoît, ex-directrice de la MESHS, a accepté de participer au jury du 10 juin.

1.2. Concours des allocations doctorales sur sujets libres

1.2.1. Nombre d'allocations doctorales 2020

- La règle de répartition (hors thèses labellisées) prend en compte pour moitié le nombre d'HDR en 2019 et pour l'autre moitié la moyenne du nombre de soutenances des 3 dernières années.
- Cette règle de répartition sera appliquée au cours du contrat quinquennal 2020-2025. Le nombre d'HDR et de soutenances (glissant sur 3 années) sera actualisé chaque année.

Ecole Doctorale (ED)	BSL	SESAM	SHS	SJPG	SMRE	SPI	Total
Rappel du nb de contrats doctoraux 2019	29,5	9,5	13	8,5	21,5	24	106
Nb d'HDR 2019	464,5	110	188	80	232	278	1352,5*
Moy. Soutenances 2017-18-19	79,0	30,3	57,3	22,7	88,7	108,7	386,7

part HDR	15,3	3,7	6,3	2,7	7,8	9,3	45
part soutenances	9,2	3,5	6,7	2,6	10,3	12,6	45
Thèses labellisées 2020	5	1	1	2,5	3	4	16,5**
Total	29,6	8,2	13,9	7,8	21	25,9	106,5****

* Le nombre de HDR a été réactualisé par les ED à l'aide du logiciel ADUM. Conformément au modèle adopté par la commission recherche pour le calcul des dotations, les Personnels HDR considérés sont ceux d'ULille, des EPST et du CHU.

** Le nombre de thèses labellisées a augmenté de 1.5 supports par rapport au vote de la commission recherche de mars. En effet, 2 sujets ont dû être post-labellisés dans le cadre de l'appel « global PhD avec KU Leuven » et de l'appel « Chaires IA » dont les résultats ont été reçus récemment.

*** Le nombre de contrats doctoraux disponibles est en principe de 105. Le total est de 106,5 car il reste encore des incertitudes sur les thèses labellisées (certaines ont été retenues par le programme PEARL), dont le nombre diminuera probablement pour arriver à un total de contrats doctoraux compris entre 105 et 106.

- L'ED perd deux allocations relativement à l'an passé, résultat donc d'une équation appliquée sans prise en compte des forts différentiels de contextes entre sciences de la nature et sciences sociales : beaucoup moins de postes de PR et des conditions d'exercice professionnel infiniment plus lourdes pour les SHS en termes de charges d'enseignement et des responsabilités administratives à assumer. La prise en compte des taux d'encadrement serait un critère utile de pondération.
- Les directions d'unités de recherche se proposent d'exprimer leur désaccord lors des prochains échanges
- À noter également que peu de sujets ont été remontés pour les thèses labellisées, pour le co-financement région et les financements I-Site des co-tutelles Lewen et Gand (un seul sujet LEM)

1.2.2. Nombre de candidats

- Le Conseil décide **d'auditionner 12 candidat-e-s** avec la la répartition par laboratoire était relative au nombre des HDR.
- Si le nombre et le mode de répartition restent inchangés, on obtient :

UR	Nb HDR	% HDR	Candidats
CERIES	8	7 %	1
CLERSE	38	35 %	4
LEM	39	35%	4
TVES	12	11 %	1
URPESS	5	5 %	1
RIME-LAB	8	7 %	1
	110	100 %	12

1.2.3. Nombre de projets de thèse remontés dans les UR

UR	
CERIES	1
CLERSE	7
LEM	7-8
TVES	1-2
URPESS	1
RIME-LAB	0

- Si TVES ne retient début juin qu'un-e candidat-e- et non deux, il est décidé que le nombre de candidat-e-s sera porté à 13 (+1 LEM et + 1 Clersé) pour conserver les équilibres.
- Les laboratoires remontent **les candidatures classées le 5 juin dernier délai**

1.2.4. Date du concours

- Le Conseil décide de reporter les auditions des 12 candidat-e-s retenu-e-s au **8 juillet 2020 en espérant pouvoir l'organiser en présentiel, au moins pour les membres du jury.**
- **La date du 12 juin est maintenue** et permettra le repérage et l'appréciation commune des dossiers des candidat-e-s.

1.2.5. Procédure de candidature

- L'information sur les concours doit être transmise aux candidats 15 jours avant l'audition au plus tard. Elle sera disponible sur le site de l'ED en début de semaine 21.
- En cas de non-finalisation des mémoires de master 2, le dossier de candidature comportera une lettre de la direction du mémoire et une lettre du responsable du master. Un formulaire peut être proposé par l'ED pour uniformiser les commentaires.

1.2.6. Évaluation des candidats sur sujets libres

- Les modalités de l'an passé seront réitérées cette année, soit une fiche synthèse permettant une évaluation finale sur trois dimensions : le parcours académique, le contexte de la recherche et le déroulement de l'audition.
- Comme indiqué plus haut, les dossiers déposés seront présentés et commentés lors d'une réunion préalable à l'audition le 12 juin (date initialement prévue pour les auditions sur sujets libres). La réunion se tiendra par visio à partir de 14 heures, la présence à cette réunion n'est pas requise pour participer au jury du 8 juillet, mais elle est souhaitable.

1.2.7. Jury de sélection

- L'article 6 du règlement intérieur de l'ED stipule que

Les candidats dont le dossier est valide sont auditionné-e-s devant un jury présidé par la direction de l'ED SESAM et composé d'au moins 12 membres :

- Pour moitié au moins, choisis parmi les membres HDR de l'ED SESAM dégagés de tout lien d'intérêt avec l'un ou l'autre des sujets présentés ou des candidat-e-s auditionné-e-s.
- De personnalités françaises ou étrangères sollicitées pour leurs compétences sur les thématiques de l'ED

Peuvent être invité-e-s au jury en position d'observateur et sous réserve qu'à l'instar des autres membres, ils assistent à l'ensemble de la session d'audition :

- Les représentants des doctorant-e-s à l'ED SESAM
- Les directions de thèse des projets présentés.

- La réduction du périmètre institutionnel de l'ED SESAM modifie la composition de son jury d'allocation et réduit d'autant les membres extérieurs à l'université de Lille. Stéphane Lambrecht de l'UPHF accepte de participer au jury, mais il serait souhaitable d'accueillir davantage d'extérieur-e-s à l'ED et à la région Hauts de France.

- Il est suggéré que les UR proposent une liste de noms d'experts dans laquelle choisir aléatoirement les invité-e-s.

1.3. Dématérialisation des concours

- L'ordonnance du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 fixe le cadre général des nouvelles modalités, à charge pour les établissements d'en fixer le concret (voir article 2). Cette ordonnance précise notamment :
 - dans son article 4 que « Les membres des jurys peuvent participer aux réunions et délibérations par tout moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective ainsi que la confidentialité des débats.
 - dans son article 2 que « **le chef d'établissement peut adapter les conditions d'organisation des épreuves. Dans ce cadre, il pourra prévoir la participation du candidat également à distance** »
- L'organisation de la soutenance avec les membres du jury et le candidat en visioconférence est donc possible, mais elle ne sera accordée qu'en cas d'extrême urgence pour les thèses et sur justification pour les HDR.
- La demande d'autorisation est disponible sur le site de même qu'un rappel sur les démarches à réaliser. Il est également nécessaire qu'un observateur-riche soit désigné-e par l'ED pour garantir le bon déroulement de la session. Ce représentant-e renseignera un rapport technique à l'issue de la soutenance (voir document sur le site de l'ED). Rapport à joindre aux documents officiels retournés au service des affaires doctorales.
- Les soutenances pour lesquelles la présidence et l'impétrant-e- ainsi qu'un membre du jury peuvent être présents (les autres membres du jury participant par visioconférence) relève de la procédure ordinaire et ne nécessite pas une demande d'autorisation de soutenance à distance.

3. Prolongation des allocations doctorales suite au Covid 19

- Les déclarations de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, confirmées par la déclaration du MESRI du 10 mai 2020 (voir ci-dessous) rendent possible la prolongation des contrats de thèse des allocataires pénalisés-e-s par le confinement. Rien n'est cependant précisé sur les modalités de financement de ces reports sachant que les établissements n'ont pas les ressources nécessaires.

Le g) permet la prolongation, parfois à titre rétroactif, de contrats publics d'agents publics œuvrant dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche dont l'échéance est survenue ou survient pendant la période d'état d'urgence sanitaire. Plus spécifiquement, il s'agit de permettre cette prolongation aux établissements publics à caractère scientifique et technologique et aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, pour leurs personnels contractuels à durée déterminée relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État et recrutés sur des activités liées à des travaux de recherche et pour les doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral tel que défini par le décret n° 2009 -464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche et certaines catégories d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) tels que définis par le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur. Il s'agit pour l'ensemble de ces personnels de leur permettre de continuer d'apporter leurs compétences à l'enseignement supérieur et à la recherche en continuant à être rémunérés et, pour les bénéficiaires de contrats

doctoraux et ATER, de pouvoir terminer leurs travaux de recherche ou leurs enseignements interrompus par la crise sanitaire. Pour les agents contractuels relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État et recrutés sur des activités liées à des travaux de recherche, cette prolongation ne pourra, au titre de la durée de la prolongation correspondant à la période d'état d'urgence sanitaire, pas conduire à un éventuel droit à un contrat à durée indéterminée au sens de l'article 6 bis de cette même loi.

- La question a été abordée lors du CNESER du 12 mai au cours duquel Anne Sophie Barthez (DGESIP) a déclaré que **les financements annoncés par la ministre seront disponibles**. À la question de savoir quel-le-s doctorant-e-s seront concerné-e-s par la mesure, le représentant du MESRI a indiqué que les situations des allocataires de toutes les années ont été évoquées et pas seulement les dernières années, mais les discussions sont plus longues que prévues. La CPU organise une réunion en début de semaine 21 pour réfléchir aux critères de financement des prolongations des CD

4. Redéfinition du Conseil de l'ED

- Pour rappel, l'article 9 de l'arrêté du 25 mai 2016 impose une répartition des membres du Conseil des ED par statut. Précisément celui-ci doit comprendre de douze à vingt-six membres.
 - 60 % représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche concernées, dont au moins deux représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens.
 - 20 % du total des membres du conseil, arrondi s'il y a lieu à l'unité inférieure, par des doctorants élus parmi et par les doctorants inscrits à l'école doctorale ;
 - 20 % sur proposition des membres élus du conseil de l'école doctorale, par des membres extérieurs à l'école doctorale choisis parmi les personnalités qualifiées, dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques concernés.
- L'ancien conseil respectait parfaitement ces répartitions bien que les extérieur-e-s du monde socio-économique aient très peu ou pas participé à son activité jusqu'alors.
- Ancien conseil de l'ED :

CeRIES	1		
CLERSE	2		
DISCONTINUITES	1		
IDP	1		
LEM	3	15	60%
RECIFES	1		
RIME-LAB	1		
TVES	2		
UReP3S	1		
admin	2		
rep doct	5	5	20%
mb ext.scien	3	5 (2)	20%
mb ext socio-éco	2		
total		25	100%

- Le prochain conseil sera transitoire dans la mesure où UPHF entend former une ED spécifique et que le laboratoire CRISS quittera donc le Conseil. Il est également possible qu'il en aille de même du laboratoire Rime-Lab à la suite du rapprochement de tous les

gestionnaires de l'université de Lille sur le site de l'IAE et au rattachement demandé de ces gestionnaires à l'ED 74 SHS

- Répartition proposée par l'ED SESAM sur la base de la répartition HDR/doctorant-e-s par laboratoire sur la base de deux hypothèses détaillées dans les notes du tableau

Figure 1 : répartition des effectifs ULille des doctorant-e-s et HDR au 15/05/2020

	Doctorant-e-s Ulille	%	Nbr HDR	%	Répart 1*	Réaprt 2**
CERIES	21	9%	8	5%	1	1
CLERSE	85	34%	42	28%	2	2
LEM	81	33%	61	40%	4	4
RIME-LAB	22	9%	13	9%	1	1
TVES	29	12%	18	12%	2	2
UREPSS	9	4%	6	4%	1	1
CRISS	2	1%	4	3%	1	1
TOTAL	247		152	100%	12	13

* : hypothèse 1 uniquement sur les HDR en posant que le CRIES, le RIME-LAB, l'UREPSSS et CRISS doivent disposer d'au moins un représentant-e.

** : hypothèse 2 : Calculé pour moitié sur le nombre de HDR et pour moitié sur le nombre de doctorant-e-s.

- On peut également imaginer monter l'effectif des représentant-e-s des unités de recherche à 13 + 2 administratifs, soit 15 sur 25 membres (60%) exactement ce qui permettrait de donner un siège supplémentaire au CLERSE
- La décision est reportée au 12 juin lors de l'examen des dossiers

5. Point sur les propositions reçues en réponse à l'appel à propositions de séminaires doctoraux

- Le détail des propositions renvoyées à l'ED se trouve en annexe de ce document
- Ci-dessous la synthèse des propositions de séminaire reçues indiquant le nombre d'heures par UR/Domaine/modules de séminaire.

Laboratoires	Clersé		LEM		URePSSS	Etudiant
	Socio	Eco	Eco	Gestion		
Discipline						Clersé
Outils scientifiques et techniques	45	3	21	6	21	
Éthique et intégrité scientifique						6
Approches internationales	5					
Approches épistémologiques		24				
Méthodologie de la recherche	5	15	33	6		
Autres	18					
Séminaire		24				6
Formation graduée	Oui 10H	Non	Oui 12H	Possible 12	3 Niv 3x6	
Total heures	73	66	54	12	21	12

6. Informations diverses : HDR et candidatures pour HDR

- Les dates des commissions recherche restreintes pour candidatures HDR
 - 14 juin résultats des votes des membres de la commission demain 16/05/2020
 - 28 mai 2020 en visio
 - à confirmer 2 juillet 2020
- « Nouvelles » règles sur les jurys et les Candidature HDR qui ne changent pas relativement à nos pratiques en la matière
 - Pour les candidat-e-s à la préparation de la HDR de l'Université de Lille, le.la garant.e peut être membre de tout établissement d'enseignement supérieur de l'Union Européenne. Dans le cas où le.la garant.e ne serait pas membre d'un établissement du consortium I-SITE ULNE, il est attendu qu'au moins un des membres du jury d'HDR le soit.
 - Pour les candidat-e-s extérieur-e-s à l'Université de Lille, le-la garant-e doit être membre d'un établissement du consortium I-SITE ULNE.
 - Pour les candidat-e-s membres d'un autre établissement du consortium ISITE ULNE que l'Université de Lille, le.la garant.e peut être membre de tout établissement d'enseignement supérieur européen. Dans le cas où le.la garant.e ne serait pas membre d'un établissement du consortium I-SITE ULNE, il est attendu qu'au moins l'un des membres du jury d'HDR le soit.
 - Pour les candidat-e-s extérieur-e-s au consortium ISITE ULNE, le.la garant.e doit être membre d'un établissement du consortium I-SITE ULNE.
- Le tableau suivant résume les obligations selon les situations du ou de la candidat-e et du ou de la garant-e

	Candidat.e U.Lille	Candidat.e I-Site	Candidat.e extérieure
Garant.e	Membre de l'Union Européenne	Membre de l'Union Européenne	Membre I-Site
A ajouter dans le jury si garant.e = membre de l'Union Européenne	1 membre I-Site	1 membre I-Site	

7. Annexe

1.4. Propositions de séminaires doctoraux reçues par l'ED

1.4.1. Proposition Clersé :

Le comparatisme en sciences sociales :

Porteur-se de la proposition : Abdelhafid HAMMOUCHE et Dietmar LOCH

Double catégorie : Approches internationales - . Méthodologie de la recherche

Lecture d'un texte préparatoire qui sera discuté en séance ; participation active dans les deux séances d'une journée (2 x 5h = atelier) rédaction d'une note de synthèse sur le rapport qui existe entre la thèse du participant et l'approche comparative ou sur un aspect spécifique de cette méthode au cas où elle n'est pas appliquée dans la thèse.

Négocié : Donner la possibilité de faire la formation a plusieurs reprises dans le cursus doctoral en différenciant les niveaux d'exigence. Selon niveau 1 ou 2. Souci : garder un effectif constant (12)

Principes et pratiques du travail sur base de données et modélisation en sciences sociales

Formation au logiciel R et à l'analyse de réseaux en SHS

Porteur-se de la proposition : Pierre Blavier & Fabien Éloire

Initiation au logiciel

Modalité pédagogique de TP et retour sur pratique

18H

Pas de différenciation de niveau

Principes et pratiques de la modélisation en sciences sociales

Travail sur base de données, statistiques descriptives et inférentielles, modélisation, approches quantitatives

Porteur-se de la proposition : Pierre Blavier

Public M2 ou **doctorants peu avancés en statistiques et maniement de logiciel**

24H CM ?

Modalités de participation active des doctorant-e-s & masterants : maniement sur logiciel, présentation et échanges collectifs à partir des données qu'ils utilisent dans le cadre de leur travail de recherche lors de la dernière séance.

Séminaire Dématérialisé

Ivan SAINSAULIEU

18 heures (3 heures * 6 séances)

Très généraliste : Sociologie, thèse, méthodologie, épistémologie

« Faire cours en vidéo par internet : matériel, logiciels, précautions »

Porteur-se de la proposition : Renaud Fillieule

3H Initiation

Introduction à l'économie comportementale

Porteur-se de la proposition Jean-Sébastien Lenfant

Pas de différenciation de niveau

Nombre d'heures : 9h

Compétences : Présentation synthétique d'un article de recherche (lié aux centres d'intérêt de l'étudiant, et relevant de l'économie comportementale)

Ecrire et publier et diffuser ses recherches en économie et gestion (1 : les revues et les réseaux de diffusion)

Porteur-se de la proposition Jean-Sébastien Lenfant

Nombre d'heures : 6h (2X 3 H publier et écrire)

Doctorants sans différenciation de niveau

Décrocher un Post-Doctorat en France ou à l'étranger

Outils scientifiques et techniques

Porteur-se de la proposition : Alexandra HYARD

Formation ouverte à toutes les disciplines

Le séminaire s'appuiera sur de nombreux exemples de candidatures à des contrats post-doctoraux ainsi que sur mon expérience de Senior Visiting Fellowship à l'Université de Duke (USA) en 2018.

Lectures approfondies en économie institutionnaliste

3X8H F. JANY-CATRICE

Possibilité de différencier les séminaire, on était la loi du tout ou rien.

Journée 1 – Les conventions en économie

1/ École des conventions (I) N. POSTEL, Pr d'économie

2/ École des conventions (II) G. DE LARQUIER, Pr d'économie

Journée 2. Régulations du rapport salarial

3/ Une grammaire de la Régulation : analyse des institutions du capitalisme R. SOBEL, Pr d'économie

4/ Les théories de la segmentation et leurs prolongements H. PETIT, Pr d'économie

Journée 3 – Economie du développement et les cadres de sa représentation

5/ Les théories institutionnalistes du développement B. BOIDIN, Pr d'économie

6/ Les analyses socio-historiques de la quantification F. JANY-CATRICE, Pr d'économie

Journée 4. Les crises macroéconomiques

7/ Les théories institutionnalistes des crises L. CORDONNIER, Pr d'économie

8/ Formes institutionnelles et régulations macroéconomiques V. DUWICQUET, Mcf d'économie

Attendu des étudiants : 1 note approfondie d'un ouvrage majeur de l'économie hétérodoxe encadré par l'un des enseignants de l'équipe ci-dessus.

Le programme a été conçu pour pouvoir être pris par journées séparées, par des étudiants de master et les doctorants. Elle est proposée en journées :

1 journée (2 séminaires) = 3 ECTS/

2J (4 séminaires) = 5 ECTS /

3J (6 séminaires)

ou totalité (9 séminaires) = 8 ECTS.

1.4.2.Séminaire LEM :

Gestion de projet de recherche empirique

Catégorie : Méthodologie de la recherche - autres

Porteur-se de la proposition : Abel FRANÇOIS

12H Méthodologie de la recherche

Niveau avancé

Il s'agit d'un cours appliqué des méthodes du travail scientifique, les exemples et les applications proviendront des travaux menés par les étudiants, qui sont donc invités à participer à l'enseignement avec leurs propres travaux et questions.

Modèles dynamiques de l'économie

Catégorie : Outils scientifiques et techniques - Méthodologie de la recherche

Porteur-se de la proposition : Etienne de Villemeur

12H (6 heures de fondamentaux répétée chaque année – 6 heures de « sujets choisis » qui changeront d'une année sur l'autre [sur un cycle de 2/3 ans] pour permettre aux étudiants qui le désirent de se former sur des thématiques qu'ils n'ont pu découvrir la première année)

Bien-être et autres objectifs de politiques publiques

Catégorie : Méthodologie de la recherche - autres

Porteur-se de la proposition : Etienne de VILLEMEUR

Nombre d'heures : 12 heures

(6 heures de fondamentaux répétée chaque année – 6 heures de « sujets choisis » qui changeront d'une année sur l'autre [sur un cycle de 2/3 ans] pour permettre aux étudiants qui le désirent de se former sur des thématiques qu'ils n'ont pu découvrir la première année)

Méthodes de modélisation microéconomique

Catégorie : Outils scientifiques et techniques - Méthodologie de la recherche

Porteur-se de la proposition : Hubert JAYET

18H La formation prend la suite des compétences acquises en master, notamment dans le domaine de la microéconomie. Elle est complémentaire au sens où elle n'a pas pour but d'apporter des connaissances nouvelles, mais d'apprendre aux doctorants comment les mobiliser dans un contexte de recherche et, de manière générale, de production de connaissances.

Les Méthodes Expérimentales en Gestion

Catégorie : Outils techniques - Méthodologie de la recherche -

Porteur-se de la proposition : Nadia STEILS

12H Enseignement théorique en partie, mais surtout appliqué (analyse de cas, réalisation d'un design d'étude, analyse de données expérimentale utilisant SPSS)

1.4.3. Proposition STAPS

Méthodologie de constitution et d'analyse de corpus médiatiques (TV-Internet).

Porteur-se de la proposition : Fabien Wille

3 niveaux de 6H

- Niveau 1 : Découverte de la structure et contingence légales (Dépôt légal)
Interrogez les bases de données documentaires
Découverte de l'application Hyperbase qui permet la recherche multicritères, le tri, l'impression et l'export de données documentaires (Master / D1)
- Niveau 2 : Constituez votre propre corpus avec MediaCorpus

Créer sa propre base de données, l'enrichir d'informations adaptées à la problématique, générer des statistiques et leur représentation sous forme de graphes (D1-D3 et plus)

- Niveau 3 : Segmentez, annotez et comparez les médias avec MediaScope structurer le développement temporel du document à l'aide d'annotations, associées à des time-codes et à des images fixes (Usage corpus dans la thèse)

La soutenance de thèse – le design visuel de la présentation

Porteur-se de la proposition : Sorina Cernaianu

3H

L'objectif principal de ce séminaire est de concevoir des présentations dynamiques visuelles, avec plus d'impact sur l'auditoire, par l'application de certains principes de conception visuelle.

1.4.4.Proposition doctorant-e-s

Focus sur l'Ethnographie de la pensée: atelier avec exemples pratiques d'entretiens et construction d'un questionnaire exploratoire.

Porteur-se de la proposition : ELENA TAGLIANI

6 h dans deux journées

Pendant la première session des cas d'entretiens seront présentés, analysés, discutés ; des références de littérature seront données. Une fiche de présentation d'un cas de questionnaire à organiser sera anticipé. Au lendemain, on travaillera par petits groupes à l'organisation d'un questionnaire exploratoire préliminaire aux entretiens-test proposés. Les questionnaires seront confrontés entre eux et des conclusions seront discutés.

Anas Fettah, représentant des doctorants en gestion à l'ED, va prendre le relais pour le séminaire éthique.

1.4.5.Séminaires communs avec SJPG

Proposition de mutualisation de l'ED SJPG

- Séminaire un livre/un auteur : en fonction de la thématique, nous pouvons largement ouvrir cette formation. Cette année, nous avons un ouvrage sur les lobbys par un politiste et un ouvrage sur les droits et libertés fondamentaux par une juriste
- séminaire de présentation du comité d'éthique de la recherche par Yvonne Delevoye
- séminaire sur le harcèlement moral et sexuel à l'université
- séminaire de The conversation : comment publier ?

Les séminaires de gestion sont dispensés dans les laboratoires

1.4.6.Séminaire PUDL –MESHS

Déjà mis en place et a poursuivre

Quelles données quantitatives pour les recherches en SHS ? PUDL
4H
Ada Chmilevschi

Les journées DATA SHS (PUDL)
Héloïse PETIT
Ada CHMILEVSCHI